



## Newsletter N° 27

Décembre 2017

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



La loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018, a été publiée au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

[\(JO n° 76 du 28 décembre 2016 p.3\)](#)



Le décret présidentiel n° 17-346 du 2 décembre 2017 a approuvé l'avenant n° 1 au contrat du 17 janvier 2010 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Sud-Est Illizi » (blocs : 232, 241a), conclu à Alger le 24 mai 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH — SPA et les sociétés « Repsol Exploracion Argelia S.A. », « GDF SUEZ E. et P. Projects Algeria B.V. » et « Enel Trade S.P.A ».

[\(JO n° 70 du 3 décembre 2017 p.5\)](#)



Le décret exécutif n° 17-347 du 4 décembre 2017 a fixé les caractéristiques de la carte professionnelle de fonctionnaire et les conditions de son utilisation, en application des dispositions de l'article 94 de l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006, portant statut général de la fonction publique.

(JO n° 71 du 6 décembre 2017 p.3)



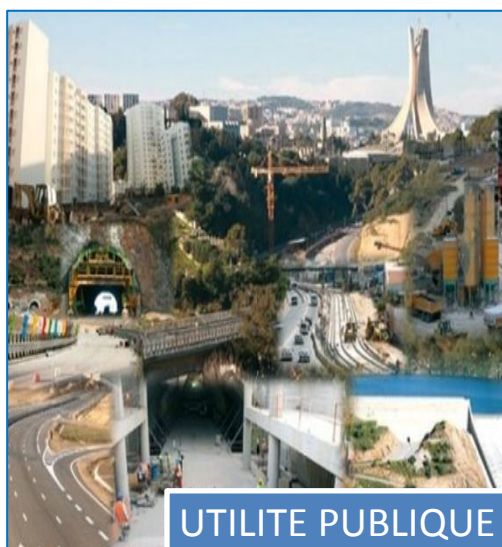
Le décret exécutif n° 17-353 du 7 décembre 2017 a fixé les conditions et les modalités d'importation en admission temporaire des matériels destinés à être utilisés pour la production, l'exécution de travaux ou le transport en trafic interne, ainsi que la détermination du taux unique mensuel des droits et taxes qui leur sont appliqués.

(JO n° 72 du 13 décembre 2017 p.5)



Le décret exécutif n° 17-363 du 25 décembre 2017 a fixé les modalités de création des récifs artificiels, en application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 01-11 du 3 juillet 2001, modifiée et complétée, relative à la pêche et à l'aquaculture.

(JO n° 74 du 25 décembre 2017 p.5)



L'arrêté du 8 novembre 2017 a fixé la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2018, en application des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 93-186 du 27 juillet 1993 fixant les modalités d'application de la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

(JO n° 70 du 3 décembre 2017 p.8)



- L'arrêté du 25 juillet 2017 a modifié l'arrêté du 16 mars 2016, fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre national du registre de commerce.

(JO n° 70 du 3 décembre 2017 p.21)

- L'arrêté du 2 novembre 2017 a fixé la durée de validité de l'extrait du registre du commerce délivré pour l'exercice de certaines activités, en de l'article 2 de la loi n° 04-08 du 14 août 2004, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.

(JO n° 72 du 13 décembre 2017 p.21)



L'arrêté du 5 décembre 2017 a désigné les membres de la commission nationale du droit international humanitaire, en application de l'article 5 du décret présidentiel n° 08-163 du 4 juin 2008, portant création de la commission nationale du droit international humanitaire.

(JO n° 73 du 17 décembre 2017 p.7)

Pour plus d'informations :

[www.chemlouletassociés.com](http://www.chemlouletassociés.com)